

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, qu'à sa séance ordinaire du 3 septembre 2019, le projet de règlement intitulé : « *Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont* » a été présenté et déposé et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Le projet de règlement vise à fixer, pour chaque conseiller du conseil d'arrondissement, une rémunération supplémentaire suffisante pour compenser l'impôt que ce membre aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire. Il prévoit également les rémunérations applicables aux conseillers d'arrondissement (les mêmes que celles actuellement prévues dans le règlement 02-039), soient 31 953 \$ à titre de rémunération de base des conseillers d'arrondissement et 3 688 \$ à titre de rémunération additionnelle annuelle pour la présidence du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le projet vise également à intégrer la rémunération additionnelle de 1 844 \$ pour la vice-présidence du CCU et à abroger le règlement AO-457 prévoyant actuellement cette rémunération additionnelle.

Ces rémunérations seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du règlement. Ce règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Ce règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement lors d'une séance ordinaire qui se tiendra :

- Date : le lundi, 7 octobre 2019, à 19 h
- Lieu : Salle du conseil d'arrondissement – 530, avenue Davaar, à Outremont

Ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, du lundi au jeudi, de 8 h à 16h30 et le vendredi, de 8 h à 13 h. Toute personne qui en fait la demande peut en obtenir une copie. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le Secrétariat d'arrondissement au 514 495-6269 ou au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca.

Le présent avis ainsi que le projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/outremont.

Montréal, le 16 septembre 2019

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

